

Compte-rendu du Conseil municipal du 22 septembre 2015

Le vingt-deux septembre deux mil quinze à 20 heures 30 s'est réuni le Conseil municipal des Avenières en Mairie, sous la présidence de son Maire en exercice Monsieur Daniel MICHOUUD.

Mesdames et Messieurs les Conseillers :

Etaient présents (par ordre alphabétique) : Joël BORDEL, Maria-Elisabete BOURDALE, Patrick CANET, Christiane CHEVALIER-GAYMARD, Gilles CORTEY, Maria FAVIER, David FERNANDEZ, Christel GALLIANO, Danielle GARCIA, Josiane GIPPET, Bruno GORDON, Colette GREPAT, Christian LEPREVOST, Olga MARTINEZ, Sylvie MELIN, Gilbert MERGOUD, Gilles MONNET, Hervé MORNEY, Maurice NICOLAS, Tristan PAIN, Marc PETIT, Chantal REY, Nicole SITRUK, Alain SOCIE, Benoît STOCARD.

Etaient absents ayant donné pouvoir : Denise CORTEY à Chantal REY, Guillaume FAVIER à Gilbert MERGOUD.

Etait absente et excusée : Marie-Catherine LAMIRAL

Date de convocation : Mardi 15 septembre 2015

Les Conseillers présents, soit 26 à l'ouverture de la séance qui sont au nombre de 29, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination de secrétaires élus parmi les Conseillers, à savoir Bruno GORDON et Colette GREPAT. Ces derniers acceptent.

Approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 16 juin 2015

| |
|----------------------|
| VOTE |
| A L'UNANIMITE |

- *Affichage des délibérations le 19 juin 2015 pour être rendues exécutoires.*
- *Affichage le 19 juin 2015 du compte-rendu des délibérations prises en séance.*
- *Transmission du compte-rendu aux Conseillers le 22 juin 2015 par mail.*
- *Procès-verbal de séance envoyé par mail aux Conseillers le 7 septembre 2015.*

Approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 7 juillet 2015

| |
|----------------------|
| VOTE |
| A L'UNANIMITE |

- *Affichage des délibérations le 8 juillet 2015 pour être rendues exécutoires.*
- *Affichage le 8 juillet 2015 du compte-rendu des délibérations prises en séance.*
- *Transmission du compte-rendu aux Conseillers le 16 juillet 2015 par mail.*
- *Procès-verbal de séance envoyé par mail aux Conseillers le 7 septembre 2015.*

Approbation de l'ordre du jour du Conseil municipal du 22 septembre 2015

Le Maire propose de modifier l'ordre du jour comme suit :

- *Ajout d'une délibération au chapitre « AMENAGEMENT URBAIN » approuvant les agendas d'accessibilité programmée*

- *Réflexion et échanges relatifs à l'accueil des réfugiés*

| |
|----------------------|
| VOTE |
| A L'UNANIMITE |

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'ordre du jour modifié ci-dessous :

| |
|----------------------|
| ORDRE DU JOUR |
|----------------------|

- Approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 16 juin 2015
- Approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 7 juillet 2015
- Approbation de l'ordre du jour du Conseil municipal du 22 septembre 2015

I . ASPECT FINANCIER

2015-7-1 - Attribution d'une subvention au Ski club des Avenières

2015-7-2 – Décision modificative budgétaire n° 1 – Budget général

2015-7-3 – Adoption de tarifs pour la vente de cavurnes – Cimetière

2015-7-4 Renonciation à souscription suite à l'augmentation du capital de la SEMCODA

II . ASPECT REGLEMENTAIRE

2015-7-5 – Rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement 2014-Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement des Abrets

2015-7-6 – Rapport 2014 – Communauté de Communes du Pays des Couleurs (CCPC)

III . AMENAGEMENT URBAIN

2015-7-7 Désaffectation et déclassement d'une partie de la parcelle n°AC1163 sise place Bacchus

2015-7-8 Convention d'étude et de veille foncière entre la Communauté de Communes du Pays des Couleurs, la commune des Avenières et l'EPORA

2015-7-9 Approbation des agendas d'accessibilité programmée

IV . PERSONNEL COMMUNAL

2015-7-10 Modification de postes – Filière technique

2015-7-11 Modification de postes –Filière médicosociale

2015-7-12 Modification de postes –Filière culturelle

V . PROJET DE CREATION D'UNE COMMUNE NOUVELLE

2015-7-13 Débat sur le projet de création de commune nouvelle (charte, nom, gouvernance, finances ...)

VI. REFLEXION ET ECHANGES RELATIFS A L'ACCUEIL DES REFUGIES

VII. QUESTIONS DIVERSES

- Résultats du contrôle amiante de l'école de Ciers

| |
|---------------------|
| INFORMATIONS |
|---------------------|

- Relevé des décisions prises par le Maire depuis le Conseil municipal du 26 mai 2015 en vertu de la délégation de pouvoirs (jointe à la note de synthèse en annexe n°6)
- Etude urbaine- réunion « du diagnostic au scénario » : Mercredi 30 septembre 2015 à 18h00, salle du conseil
- Commission urbanisme spéciale PLU : Mercredi 7 octobre 2015 à 10h00 et Vendredi 13 novembre 2015 à 9h00
- Pot de départ à la retraite de Jean-Pierre VALLOS : Jeudi 8 octobre 2015 à 17h30
- Cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants, Samedi 17 octobre 2015 à 11h00
- Repas des anciens, Dimanche 18 octobre 2015
- Cérémonie commémorative de l'Armistice du 11 Novembre 1918 : Mercredi 11 novembre 2015 à 10h15 (départ place Bacchus à 10h00)
- Conseil municipal : Jeudi 12 novembre 2015 à 20h30, Jeudi 10 décembre 2015 à 20h30
- Fête de la Solidarité : Samedi 21 et Dimanche 22 novembre 2015
- Rencontre citoyenne à la salle des fêtes de Ciers : Mardi 1^{er} décembre 2015 à 20h00
- Elections régionales, 6 et 13 décembre 2015

| |
|----------------------|
| DELIBERATIONS |
|----------------------|

I. ASPECT FINANCIER**2015-7-1 - Attribution d'une subvention au Ski club des Avenières**

L'Adjoint aux Finances expose que la demande de subvention du Ski club des Avenières n'a pas été présentée au Conseil municipal du 7 juillet 2015 car l'association n'a pas pu déposer son dossier dans les délais impartis, en raison de la tenue tardive de son assemblée générale. Celui-ci est aujourd'hui complet.

Aussi, l'Adjoint aux Finances propose d'attribuer à l'association une subvention de fonctionnement de 800 €.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à verser cette subvention.

| |
|-------------|
| VOTE |
|-------------|

| |
|----------------------|
| A L'UNANIMITE |
|----------------------|

2015-7-2 – Décision modificative budgétaire n° 1 – Budget général

Divers ajustements de crédits sont nécessaires à la réalisation des dépenses – recettes pour l'année 2015 du budget général.

| Fonctionnement | | Dépenses | Recettes |
|----------------|--|----------|----------|
| 6065-321 | Livres disques | 700 € | |
| 7391178-01 | Restitutions dégrèvements contributions directes | 45 000 € | |
| 73925-01 | Fonds de Péréquation | -5 000 € | |
| 7062-321 | Redevances à caractère culturel | | 700 € |
| 70323-01 | Redevances occupation du domaine public | | 15 000 € |
| 73111-01 | Contributions directes | | 15 000 € |
| 7472-01 | Participations rythmes scolaires | | 10 000 € |
| | Total | 40 700 € | 40 700 € |

Il convient de délibérer pour autoriser le Maire à effectuer ces opérations.

| |
|----------------------|
| VOTE |
| A L'UNANIMITE |

2015-7-3 – Adoption de tarifs pour la vente de cavurnes – Cimetière

La commune des Avenières a réalisé des cavurnes au cimetière.

Il s'agit d'un petit caveau en sous-sol (50 cm x 50 cm) recouvert d'un couvercle en granito gris destiné à recevoir des urnes funéraires.

Le Maire propose d'instaurer deux catégories de concession pour les cavurnes selon les tarifs suivants :

- attribution pour 15 ans d'un montant de 200 €,
- attribution pour 30 ans d'un montant de 400 €.

Il convient de délibérer pour valider ces tarifs, autoriser le Maire à les appliquer et signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

| |
|----------------------|
| VOTE |
| A L'UNANIMITE |

2015-7-4 Renonciation à souscription suite à l'augmentation du capital de la SEMCODA

Le Maire informe le Conseil municipal que la SEMCODA sollicite la Commune pour participer à sa nouvelle augmentation de capital, à savoir par l'émission de 56 530 nouvelles actions d'une valeur de 283 € comprenant une valeur nominale de 16 € et une prime d'émission de 267 € pour tenir compte de la valeur réelle de l'action.

Il est rappelé que la Commune possède 2883 actions et bénéficie d'un droit de souscription préférentiel (à titre irréductible) de 169 actions mais peut également souscrire des actions à titre réductible qui seront attribuées si toutes les actions ne sont pas acquises.

A l'issue de la période de souscription, le solde des actions nouvelles qui ne serait pas absorbé par l'exercice du droit de souscription tant à titre irréductible que réductible, sera librement réparti par le Conseil d'administration, sous réserve du respect de la réglementation relative à la quote-part du capital devant être détenue par les collectivités locales d'une part, et par les autres personnes physiques et morales d'autre part.

De même, en cas d'insuffisance des souscriptions recueillies, le Conseil d'administration pourra décider que l'augmentation du capital sera limitée au montant des souscriptions, à la condition qu'elles atteignent au moins les $\frac{3}{4}$ du montant de l'émission prévue.

Pour faire face à une demande supplémentaire de titres, le Conseil d'administration pourra, dans les trente jours de la clôture de la souscription, augmenter le nombre de titres. Cette augmentation du nombre de titres ne pourra, toutefois, excéder 15% de l'émission initiale. Cette souscription complémentaire s'effectuera au même prix que la souscription initiale.

Cette augmentation de capital viendra compléter les produits de la gestion locative d'une part et des ventes de logements en accession, en accession sociale mais aussi des ventes de patrimoine d'autre part, de manière à constituer une capacité d'autofinancement suffisante pour répondre au développement et aux besoins de qualification du parc.

Le Maire propose au Conseil municipal, bien qu'il ait accepté la procédure d'augmentation de capital décrite précédemment, de ne pas souscrire à l'augmentation de capital de la SEMCODA lancée par le Conseil d'administration de la SEMCODA du 26 juin 2015.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

| |
|----------------------|
| VOTE |
| A L'UNANIMITE |

II . ASPECT REGLEMENTAIRE

2015-7-5 – Rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement 2014- Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement des Abrets

Le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement des Abrets et Environs publie, comme la loi l'y oblige, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement. Le rapport pour l'année 2014 est consultable en Mairie.

Une synthèse de ce rapport a été annexée à la note de synthèse adressée aux Conseillers en *Annexe n°1*.

Il convient de délibérer pour donner acte au Maire de la présentation de ce rapport.

| |
|----------------------|
| VOTE |
| A L'UNANIMITE |

2015-7-6 – Rapport 2014 – Communauté de Communes du Pays des Couleurs (CCPC)

La Communauté de Communes du Pays des Couleurs publie chaque année un rapport d'activités. Le rapport de l'année 2014 consultable en Mairie a été annexé à la note de synthèse (*Annexe n° 2*).

Il convient de délibérer pour donner acte au Maire de la présentation de ce rapport.

| |
|----------------------|
| VOTE |
| A L'UNANIMITE |

III . AMENAGEMENT URBAIN

2015-7-7 Désaffectation et déclassement d'une partie de la parcelle n°AC1163 sise place Bacchus

Conformément à l'article L. 2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, un bien d'une personne publique, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement.

Le Maire rappelle qu'afin d'engager un développement urbain de qualité qui permette notamment d'améliorer la qualité du cadre de vie et d'usage du centre-ville et de redynamiser le commerce, l'animation et la vie au cœur de ville, la Commune réalise actuellement une étude urbaine. Cette réflexion pluridisciplinaire à l'échelle du centre-ville doit permettre d'imaginer, d'organiser, d'estimer et de phaser un programme d'actions opérationnelles.

Toutefois, compte tenu de la durée de cette étude, 12 mois environ, et des délais nécessaires pour passer à la phase opérationnelle, la Municipalité a décidé de réaliser sans délai une première tranche de l'aménagement du secteur Bacchus en attendant les résultats de l'étude urbaine en cours, afin notamment de permettre l'ouverture de commerces et de services.

Pour ce faire, elle envisage de céder à un opérateur une superficie de 721 m² à prélever sur la parcelle cadastrée AC 1163 d'une contenance totale de 3907 m² pour la construction d'un bâtiment qui comprendrait des commerces et des logements (plan de division joint à la note de synthèse en *Annexe n°3*). Cette partie de parcelle n'est plus affectée à l'usage direct du public.

En effet, l'emprise de cette parcelle a été matérialisée et des barrières la rendent inaccessible au public. Cette désaffectation a été constatée par Maître PRIEUR, huissier de justice à Morestel, le 5 et le 21 septembre 2015.

Considérant qu'une superficie de 721 m² issue de la parcelle cadastrée AC 1163 d'une contenance de 3907 m² n'est plus affectée à l'usage direct du public, le Maire propose de :

- constater la désaffectation du domaine public d'une partie de la parcelle cadastrée section AC 1163, soit une superficie de 721 m²,
- d'approuver son déclassement du domaine public communal pour l'intégrer dans le domaine privé de la Commune en vue de sa cession.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

| VOTE | | |
|------------------|-------------------|---|
| POUR : 21 | CONTRE : 0 | ABST. : 7 Colette GREPAT Gilbert MERGOUD+pouvoir de Guillaume FAVIER Maurice NICOLAS Chantal REY+pouvoir de Denise CORTEY Alain SOCIE |

2015-7-8 Convention d'étude et de veille foncière entre la Communauté de Communes du Pays des Couleurs, la commune des Avenières et l'EPORA

La friche industrielle dite « MERMET », ancienne usine textile d'environ 15 000 m² est située au cœur du tissu urbain du centre-ville des Avenières. La requalification de ce tènement et de ses abords relève d'un caractère stratégique pour la restructuration du centre-ville (plan joint à la note de synthèse en Annexe n°4).

C'est pourquoi, le Maire propose de signer avec l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) une convention d'étude et de veille foncière (jointe à la note de synthèse en Annexe n°4). L'EPORA est un établissement public foncier d'Etat et a été créé en 1998 pour mettre en œuvre des politiques foncières publiques, en procédant à des acquisitions foncières et immobilières, et aux opérations de nature à faciliter l'usage ultérieur des terrains.

Depuis le 29 décembre 2013, la Communauté de Communes du Pays des Couleurs (CCPC), et par conséquent la commune des Avenières, font partie du périmètre d'intervention de l'EPORA.

L'EPORA peut en effet aider la Commune dans la définition de projets urbains au travers d'une étude de faisabilité et lui apporter l'éclairage sur les réelles possibilités de requalification de ce tènement, en mettant en perspective une programmation adaptée au marché et des coûts inhérents aux traitements lourds que nécessitent ce type de foncier.

Elle peut également sur proposition de la collectivité être conduite à acquérir les biens immobiliers dans le secteur défini (plan joint à la note de synthèse en Annexe n°4) considérés comme stratégiques au sein du périmètre d'intervention.

La CCPC dans le cadre de sa compétence obligatoire « développement économique » est compétente en matière d'acquisition et de réhabilitation de friches industrielles pour usage économique ou requalification environnementale.

C'est pourquoi, la CCPC sollicite également le concours de l'EPORA et conventionnera pour bénéficier de son expertise technique et foncière.

Le montant des études est estimé à 30 000 € HT avec une participation de 10% pour la Commune et de 10 % pour la CCPC.

Le Maire demande au Conseil municipal :

- de l'autoriser à signer la convention d'étude et de veille foncière avec la CCPC et l'EPORA jointe à la note de synthèse en Annexe n°4,
- de participer à hauteur de 10% du coût global de l'étude estimée à 30 000 € HT.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

| |
|----------------------|
| VOTE |
| A L'UNANIMITE |

2015-7-9 Approbation des agendas d'accessibilité programmée

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la conformité des Etablissements Recevant du Public en matière d'accessibilité a connu une atténuation.

Ainsi, les gestionnaires qui ne respectent pas les règles d'accessibilité au 1^{er} janvier 2015 doivent déposer en Préfecture un agenda d'accessibilité programmée (ad'ap).

Cette programmation sera déposée en Préfecture pour le 26 septembre 2015.

L'ad'ap comporte un état des lieux du patrimoine bâti et détaille la programmation des travaux ou actions à mettre en œuvre s'étalant sur une à trois périodes. Chaque période pouvant aller de une à trois années. L'ad'ap doit également préciser le coût de ces travaux et leur financement, ainsi que la liste des dérogations aux règles d'accessibilité nécessaire.

Au regard du nombre de sites concernés à l'issue des diagnostics (23) et du montant des travaux estimés à 998 241 € TTC, la programmation des travaux est répartie sur 9 ans (jointe la

note de synthèse en Annexe n°7). Le formalisme des ad'ap et l'enjeu règlementaire s'y rattachant impliquent l'intervention d'un bureau spécialisé. Mme Marine BARBE a accompagné les commissions « accessibilité » et « travaux ».

Le Maire propose au Conseil municipal

- d'approuver les agendas d'accessibilité programmée,
- de déposer les agendas d'accessibilité programmée,
- de demander l'octroi de deux périodes supplémentaires de 3 ans.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

| VOTE | | |
|------------------|-------------------|-------------------------------------|
| POUR : 27 | CONTRE : 0 | ABST. : 1 Gilbert MERGOUD |

IV. PERSONNEL COMMUNAL

2015-7-10 Modification de postes – Filière technique

Pour permettre à des agents communaux d'être nommés à un grade supérieur, suite à un avancement par ancienneté, le Maire propose :

- de créer trois postes d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe, catégorie C, à temps complet, à compter du 1er juillet 2015,
- de supprimer trois postes d'adjoint technique territorial principal 2ème classe que ces agents occupaient précédemment, à la date de nomination de ces derniers sur le nouveau grade.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions.

| VOTE |
|----------------------|
| A L'UNANIMITE |

2015-7-11 Modification de postes – Filière médicosociale

Pour permettre à des agents communaux d'être nommés à un grade supérieur, suite à un avancement par ancienneté, le Maire propose :

- de créer un poste d'agent spécialisé territorial des écoles maternelles principal de 1ère classe, catégorie C, à temps complet, à compter du 1er juillet 2015,
- de supprimer un poste d'agent spécialisé territorial des écoles maternelles principal de 2ème classe que cet agent occupait précédemment, à la date de nomination de ce dernier sur le nouveau grade.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions.

| VOTE |
|----------------------|
| A L'UNANIMITE |

2015-7-12 Modification de postes – Filière culturelle

Pour permettre à des agents communaux d'être nommés à un grade supérieur, suite à un avancement par ancienneté, le Maire propose :

- ↳ de créer un poste d'assistant de conservation principal de 1ère classe, catégorie B, à temps complet, à compter du 1er janvier 2015,
- ↳ de supprimer un poste d'assistant de conservation principal de 2ème classe que cet agent occupait précédemment, à la date de nomination de ce dernier sur le nouveau grade.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions.

| |
|----------------------|
| VOTE |
| A L'UNANIMITE |

V. PROJET DE CREATION D'UNE COMMUNE NOUVELLE

2015-7-13 Débat sur le projet de création de commune nouvelle (charte, nom, gouvernance, finances ...)

Les communes des Avenières et de Veyrins-Thuellin travaillent actuellement sur un projet de commune nouvelle.

Le Maire fait un état au Conseil municipal de l'avancée des travaux notamment en ce qui concerne la charte, la question du nom de cette nouvelle entité, de la gouvernance et des finances. Concernant la charte, il rappelle que son élaboration est le fruit d'un travail collectif. En effet, c'est à partir des grands axes de la charte que les deux Conseils municipaux ont lors de leur rencontre du 26 juin 2015 défini une partie du contenu, notamment en ce qui concerne les orientations politiques de la commune nouvelle. Le 23 juillet 2015 par mail, chaque Conseiller municipal a reçu le projet et a été invité à faire part de ses remarques et réflexions. Elles ont été analysées et prises en compte dans la version que chaque Conseiller municipal a reçu en même temps que la note de synthèse de la présente séance (Annexe n° 5).

Au vu des informations communiquées, le Maire propose au Conseil municipal d'échanger et de débattre sur le projet de création de commune nouvelle avec la commune de Veyrins-Thuellin.

Les échanges seront retranscrits dans le procès-verbal de séance.

Départ de Christel GALLIANO à 00h01.

VI. REFLEXION ET ECHANGES RELATIFS A L'ACCUEIL DES REFUGIES

Les échanges seront retranscrits dans le procès-verbal de séance.

Départ de Christian LEPREVOST à 00h37.

VII. QUESTIONS DIVERSES

- **Résultats du contrôle amiante de l'école de Ciers**

Compte tenu de l'heure tardive, le sujet est reporté au prochain Conseil municipal.

INFORMATIONS

- Relevé des décisions prises par le Maire depuis le Conseil municipal du 26 mai 2015 en vertu de la délégation de pouvoirs (jointe à la note de synthèse en annexe n°6)
- Etude urbaine- réunion « du diagnostic au scénario » : Mercredi 30 septembre 2015 à 18h00, salle du conseil
- Commission urbanisme spéciale PLU : Mercredi 7 octobre 2015 à 10h00 et Vendredi 13 novembre 2015 à 9h00
- Pot de départ à la retraite de Jean-Pierre VALLOS : Jeudi 8 octobre 2015 à 17h30
- Cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants, Samedi 17 octobre 2015 à 11h00
- Repas des anciens, Dimanche 18 octobre 2015
- Cérémonie commémorative de l'Armistice du 11 Novembre 1918 : Mercredi 11 novembre 2015 à 10h15 (départ place Bacchus à 10h00)
- Conseil municipal : Jeudi 12 novembre 2015 à 20h30, Jeudi 10 décembre 2015 à 20h30
- Fête de la Solidarité : Samedi 21 et Dimanche 22 novembre 2015
- Rencontre citoyenne à la salle des fêtes de Ciers : Mardi 1^{er} décembre 2015 à 20h00
- Elections régionales, 6 et 13 décembre 2015

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 00h45.

Fait aux Avenières, le 23 septembre 2015
Le Maire,
Daniel MICHOU

Liste des annexes :

- Annexe n°1 : rapport 2014- Syndicat Mixte des Eaux
- Annexe n°2 : rapport 2014 –CCPC
- Annexe n°3 : plan de division – Cession partielle parcelle AC 1163
- Annexe n°4 : convention EPORA et plans
- Annexe n°5 : projet de charte de la commune nouvelle – version septembre 2015
- Annexe n°6 : Relevé des décisions du Maire
- Annexe n°7 – Programmation des travaux accessibilité